



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N° 28 / 2023

Le Maire de la Commune de LABASTIDE-SAINT-SERNIN (Haute-Garonne),

VU les Articles L 2213-1 à L 2213- 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande faite par le SMEA & RESEAU 31, demeurant à Villemur-Sur-Tarn 31340, 1, chemin rue du Lac, en date du 12 Avril 2023,

Considérant qu'en raison des travaux de réalisation d'un branchement d'Assainissement et de la Fibre Optique, au 1, rue du 19 Mars 1962 qui auront lieu à compter du Mardi 09 Mai 2023 pour une durée de 20 Jours, par l'entreprise CEGETP, demeurant à 31650 SAINT-ORENS DE GAMEVILLE, Boulevard de Libre Echange,

Dans l'intérêt de la sécurité et de l'ordre public :

A R R Ê T É

ARTICLE 1 :

- La Rue du 19 Mars 1962 sera fermée à la circulation pour la durée des travaux à compter du Mardi 09 Mai 2023 et jusqu'au Vendredi 26 Mai 2023.
- Une déviation sera mise en place et l'accès aux habitations des riverains sera assuré par le Chemin de Largentière. Le panneau sens interdit sera occulté.
- Un accès piéton sera assuré à partir de la Rue Jean Pascal pour accéder au Cabinet Dentaire et aux habitations des riverains. Cet accès sera sécurisé.

ARTICLE 2 : Durant cette période une signalisation adéquate sera mise en place, des panneaux de signalisation et de déviation seront posés par l'Entreprise CEGETP, ainsi que des barrières.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des Arrêtés du Maire et affiché en Mairie.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Jory, la Police Intercommunale et Monsieur le Maire de LABASTIDE-SAINT-SERNIN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

A, Labastide-Saint-Sernin, le, 18 Avril 2023



**Le Maire,
Bertrand SARRAU**

